



14^{ème} Rassemblement et Rencontre CDLR



Le Journal des
MOTARDS

**13 et 14 Juin 2020
à Rivière sur Tan**



HOBBY
MOTO

FEM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Limité à 110 personnes



Renseignements et réservations :
contacter **BOYER Eric**

au

06 79 67 14 01

michele.boyer@wanadoo.fr

<http://mc.rivierois.free.fr>





Le Journal des
MOTARDS



Le 13 et 14 juin 2020

14^{ème} Rassemblement du Moto-Club RIVIEROIS
et Rencontre des CDLR - Rivière/Sur/Tarn (12)

Le moto-club Rivierois et son partenaire le Journal des Motards organisent son rassemblement dans les Gorges du Tarn. Le but de cette rencontre :

Passer un week-end ou règne bonne ambiance et convivialité

Tarif de ce week-end : 72€ par personne (pour l'hébergement 1^{ers} inscrits les mieux logés)

Accueil : salle des fêtes de Rivière-sur-Tarn à 10h00. **Tu auras droit** : Cadeau de bienvenue, repas du samedi midi casse croute avec produit du terroir, balade de 130km vers 18h installation, apéro suivi du repas du soir aux gites et de la soirée animé par Alain, (hébergement avec drap fournis).

Dimanche une balade de 50km environ avec une visite surprise avec la traditionnelle pause **café fouace**. Repas du dimanche midi l'Aligot/ saucisse de Gaby et la remise des coupes.

La tombola avec des lots offerts par notre partenaire : HOBBY MOTO

Ton inscription doit nous parvenir avant le 25 mai 2020 dument remplie avec une enveloppe timbrée ou ton adresse mail pour envoyer la confirmation de ton inscription pour la réponse.

Place limitée à 110 personnes pas plus !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Renseignements et contacts : Éric CDLR tel 06.79.67.14.01

Ou le soir 05.65.59.70.32 par mail : michele.boyer@wanadoo.fr



Site : <http://mc.rivierois.free.fr>





RASSEMBLEMENT DU 13 et 14 juin 2020

Étape intermédiaire du Championnat de France Tourisme *Bienvenue au 14^{ème} rassemblement du moto-club*

SAMEDI 13 juin

A partir de 10h15 Accueil des participants a la **salle des activités (12)**

Vérification permis, assurance pilote, licence tourisme FFM et validation des carnets

Remise du cadeau souvenir

12H Repas du terroir

14H Départ pour la balade 135 km

17H30 Arriver aux gites => remise des clefs des chambres

18H00 Apéritif (pour ceux qui le désirent)

20H00 Diner

21H45 Soirée

Bonne nuit à tous et toutes

DIMANCHE 14 juin

7H30 Réveil

8H à 8H45 Petit déjeuner

9H00 Départ pour la balade et visite surprise avec pause café fouace 50 km

12H00 **Arriver à la salle des activités**

12h10 pointage des carnets pour les balades

12h30 Remise des coupes et Kir en présence du Maire et de la conseillère Départementale.

12H45 Tirage de la tombola

13H15 Déjeuner (aligot saucisse)

14H45 FIN

FIN DU RASSEMBLEMENT

Le Moto-Club Riviérois vous remercie d'avoir participé à cette étape



14^{ème} rassemblement du Moto Club Riviérois et étape intermédiaire tourisme FFM

Le 13 et 14 juin 2020

Bulletin d'inscription 2020 à retourner avant le 25 mai

Le Pilote N° Licence.....

Nom : Prénom : Né le :/...../.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Ville : Code Postal :

Passager (gère) N° Licence.....

Nom : Prénom : Né(e) le :/...../.....

La Moto

Marque : Type (cm³) : Année :

Nom du Club :

Ci-joint mon règlement de **72€** par personne
À l'ordre du Moto Club Riviérois

Merci de joindre une enveloppe timbrée si vous n'avez pas de mail
Adresse : MOTO-CLUB RIVIEROIS 12640 Rivière sur Tarn



ETAPE INTERMEDIAIRE TOURISME FFM

LE 13 et 14 juin à RIVIERE/SUR/TARN 12

REGLEMENT INTERIEUR

Art.1 Le Moto-Club Riviérois organise le 13 et 14 juin 2020, le « 14^{ème} Rassemblement du moto-club Riviérois ».

Art.2 Les rassemblements du Championnat de France de Tourisme sont ouverts aux titulaires d'une licence FFM en cours de validité. Seuls les détenteurs d'une licence FFM Tourisme (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents classements du championnat de France de Tourisme. Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription spécifique à chaque épreuve disponible sur le site de la FFM. Les organisateurs peuvent ouvrir leurs épreuves à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni à aucun avantage réservé aux licenciés. Dans ce cas les licenciés FFM bénéficient d'une priorité d'inscription.

Art.3 Cette étape intermédiaire compte pour le championnat de France tourisme.

Art.4 L'accueil se fera le samedi, à partir de 10h00 jusqu'à 12h. Les contrôles lors de votre arrivée se feront aux mêmes horaires. Le pointage pour les balades se fera après celle-ci à Rivière/S/Tarn (12) avant la remise des prix.

Vous devrez impérativement nous présenter votre permis de conduire et votre attestation d'assurance lors votre arrivée pour le pointage. Les concurrents se présentant hors de ces horaires ne seront pas classés.

Art.5 Il vous sera envoyé le programme, en mail ou par courrier pour confirmation de votre inscription.

Art.6 Les frais du séjour sont fixés à 72€ par personne, à joindre au bulletin d'inscription, un par moto, accompagnés d'une enveloppe timbrée pour la confirmation si pas d'adresse mail. Afin de répondre au mieux aux exigences de chacun et dans un souci d'organisation, votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué.

Cette inscription comprend :



Un cadeau de bienvenue, casse-croûte du terroir, repas du soir avec animation D.J., Couchage au centre Pierre Monestier avec draps fournis, petit déjeuner, pause-café fouace, aligot-saucisses préparés devant vous par Gaby, balades organisées et encadrées.

Art.7 Une tombola avec notre concessionnaire KTM et SUZUKI, Millau Hobby Moto

Art.8 Date des inscriptions au plus tard le 25 mai dans la limite des places disponibles.

Art.9 Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou incident durant toute la durée de la manifestation, vous restez responsables pénalement et pécuniairement de vos actes.

Aucun alcool ne sera servi avant les balades.

Art.10 En s'inscrivant, chaque participant nommé sur le bulletin s'engage à respecter le présent règlement, les injonctions des organisateurs et les lieux de réception.

Art.11 En cas d'annulation, *il ne sera effectué aucun remboursement* sauf cas particuliers, Hospitalisation avec certificat à l'appui. Les conditions atmosphériques ne sont pas considérées comme un motif d'annulation valable, de même si vous ne vous présentez pas.

Art.11 les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par le moto-club ou toute autre société autorisée dans le cadre du rassemblement. Ils acceptent à titre gratuit exploitation de leur image, et celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc..... et ce sans limitation de durée.

Art.13 Adressez votre bulletin d'inscription, à :

Moto-Club RIVIEROIS

34 routes de Millau

12640 RIVIERE/SUR/TARN

Fait à Rivière-sur-Tarn, le 13 janvier 2020

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Président du M.C.R.

Eric BOYER

MOTO-CLUB RIVIEROIS
12640 RIVIERE SUR TARN
Tél. 05 65 59 70 32

BOILLOT Bernard
Pdt Commission Tourisme
et Rallye Routier L.MOC
06.79.21.83.39
acduparc@club-internet.fr





Moto Club Riviérois
M. Eric BOYER
Michele.boyer@wanadoo.fr

N° affiliation 2797

DEPARTEMENT SPORT

Service Fédération française de Motocyclisme

☎ 01.41.43.63 18

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CLUBS FFM

L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 atteste par la présente que la **Fédération Française de Motocyclisme** sise 74 avenue Parmentier 75011 Paris, a souscrit, tant pour son propre compte que pour le compte des clubs qui lui sont affiliés ainsi que pour le compte des pratiquants du sport motocycliste, dès lors qu'ils sont licenciés de la FFM, un contrat d'assurance portant le **numéro 120.135.389**.

Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

En outre, sur votre demande, nous attestons que les garanties responsabilité civile vous sont acquises au cours de l'événement suivant :

Nom de l'événement : 14 ieme rassemblement du MC Riviérois
(regroupant moins de 400 personnes, sans chronométrage ni spectateur)
Organisateur : Moto Club Riviérois
Lieu(x) : Rivière sur Tarn
Date(s) : les 13 et 14 juin 2020

Et pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 18 février 2020

Pour l'Assureur, par délégation le Courtier
GRAS SAVOYE WTW – Département Sport
Imm Quai 33 - 33, quai de Dion Bouton
CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex
N° ORIAS 07001707